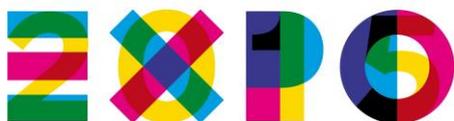




Nous avons le plaisir de vous faire savoir que les financements du programme d'actions 2015/2016 viennent de nous être accordés !

Séjour à l'expo universelle de Milan afin de visiter le pavillon France réalisé avec du bois Franc-Comtois et par une entreprise Franc-Comtoise



MILANO 2015
1 MAI • 31 OCTOBRE

NOURRIR LA PLANETE
ENERGIE POUR LA VIE

Pro-Forêt organise un week-end à l'expo universelle de Milan :

Départ vendredi 4 septembre et retour le dimanche 6 septembre

Toutes les réservations sont faites, mais si vous êtes intéressés, nous pouvons éventuellement voir s'il y a encore des possibilités d'hébergement.

Faites-le nous savoir **avant le 17 Août**.

Procès Verbaux de vente de bois de l'ONF :

Si vous êtes intéressé pour recevoir les PV des ventes de bois organisées par l'ONF, merci de nous le faire savoir, en rappelant votre adresse mail, pour que nous puissions vous les transmettre par courrier électronique.

Relance formations

Vous avez reçu le programme des formations 2016, certains d'entre vous l'ont déjà retourné. Pour ceux d'entre vous qui ne l'auraient pas fait, pensez-y, nous devons rencontrer le VIVEA à l'automne pour monter les dossiers de prise en charge.

Rappel

Ces formations ne sont pas uniquement destinées aux adhérents FORET DEFI.

RFA Euromaster :

Pour information, voici le montant de la Remise de Fin d'Année reversée aux ETF pour l'année 2014 : **1 162,82 €**

Matériel :

ETF vend cuve de transport de GNR - marque UR 350 litres - Prix : 950 €
Contact : 06 85 10 68 96

Nouvelle recrue !

Le poste de technicien bois énergie étant libre suite au départ de Ludivine FAIVRE, nous avons recruté **Isabelle PINEY** sur ce poste.

Ses coordonnées sont à disposition dans l'encadré « nous contacter » en bas de la page.



Nouveau !

Des **gilets rafraichissants** sont à votre disposition, au tarif de 42 € HT, efficaces contre les fortes chaleurs !

Panneaux de signalisation de chantier :

Des **panneaux en métal galvanisé** (panneau danger + pancarte bûcheronnage – débardage) sont à votre disposition, à un coût intéressant pour nos adhérents. Aujourd'hui la signalisation est très importante, n'hésitez pas à nous solliciter à ce sujet !

Rappel :

Le décret Hygiène et Sécurité vous soumet à l'obligation d'avoir une **trousse de secours, un kit de dépollution** pour les débardeurs...

Pour satisfaire vos besoins, Pro-Forêt vous propose ces matériels à la vente. Pensez-y !

Nous vous rappelons aussi, la **liste des fournisseurs** avec lesquels Pro-Forêt a des réductions pour les adhérents :

- **Cablac** (câbles, élingues...)
- **York** (huiles, lubrifiants...)
- **Euromaster** (pneus pro et perso)
- **Manzoni** (motoculture)
- **Besson** (outillages et consommables)



6 aides sont mises en place afin d'aider les maîtres d'apprentissage à embaucher :

- **Aide TPE jeune apprenti** : apprenti de moins de 18 ans à la date de conclusion du contrat, pour une entreprise de moins de 11 salariés : **jusqu'à 4 400 € la 1^{ère} année**, versés trimestriellement par l'Etat.
- **Prime à l'apprentissage TPE** : pour une entreprise de moins de 11 salariés : **1 000 € minimum**, versés par les régions.
- **Aide au recrutement apprenti supplémentaire** : recruter un apprenti pour la première fois ou prendre un apprenti supplémentaire, pour une entreprise de moins de 250 salariés : **1 000 € minimum** versés à l'embauche par les régions.
- **Crédit d'impôts** : pour toutes les entreprises : **jusqu'à 1 600 € pour la 1^{ère} année** d'une formation de niveau III ou inférieure (BTS, DUT, BAC, CAP ...)
Ce montant s'élève à **2 200 € dans certains cas**, notamment pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés.
- **Exonération des charges sociales** : pour toutes les entreprises, exonérations partielles ou totale des cotisations patronales et salariales, légales et conventionnelles.
 - **Charges exonérées pour les TPE** :
 - les cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales.
 - la contribution FNAL
 - les cotisations salariales et patronales d'assurances chômage.
 - le versement transport et le forfait social le cas échéant.
 - la contribution solidarité pour l'autonomie
 - les cotisations retraite complémentaire
 - **Charges restant dues** :
 - les cotisations AT / MP
 - certaines cotisations conventionnelles
- **Les aides de l'AGEFIPH pour l'embauche d'apprentis reconnus travailleurs handicapés** :
Aides à la conclusion du contrat : **de 1 500 € à 9 000 €**
Aide à la pérennisation suite au contrat d'apprentissage : **de 1 000 € à 4 000 €**

Charges exonérées pour les entreprises de plus de 11 salariés :

- Les cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

Toutes les informations sur : alternance.emploi.gouv.fr

Bordereaux de cubage : BordCube

Nous avons suivi une formation par l'ONF, concernant l'application BordCube, en ligne sur internet et mis à la disposition des ETF. Ce logiciel gratuit, permet la rédaction de bordereaux puis l'envoi à l'agent ONF et à l'acheteur concerné. Nous pouvons vous proposer une aide technique à ce sujet.

N'hésitez pas ! (<http://onf-bordcube.fr/>)

Décès

Nous avons appris le décès accidentel de Philippe Guinet à l'âge de 57 ans. Nous adressons à ses proches nos sincères condoléances.

Election des membres du bureau :

La composition reste inchangée, les membres ont été réélus à l'unanimité :

- Président** : Damien VIVOT
- Vice Président** : Laurent PETIT
- Trésorier** : Thierry LENZI
- Secrétaire** : Christophe FELIX

Nous contacter :

Valérie BOLE (valerie.bole@pro-foret.com)
Ludovic NENING (ludovic.proforet@free.fr) → 06 74 91 15 53
Alain ROTH (proforet@free.fr) → 06 82 49 15 17
Isabelle PINEY (boisenergie.proforet@free.fr) → 06 52 63 76 20

Tél. : 03 81 41 35 18 / Fax : 03 81 51 79 76
 Email : info@pro-foret.com
 Site internet : www.etfcomtois.com
 20 rue François Villon, 25041 Besançon Cedex

Nous vous rappelons, que dans des soucis d'économie, cette lettre d'information est envoyée uniquement par mail. Si vos collègues souhaitent la recevoir, il suffit de nous transmettre leurs adresses mails.

